

MAIRIE DE GIRON

01130

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 22 Avril 2026

Convocation du 15 avril 20026

Les membres du Conseil municipal présents :

M^{mes} et MM. Florian MOINE, Maire, Isabelle DEMIAS, Julien SALINGUE, Christophe CORCELLE, Catherine BERNARDOT, Bruno PIERRE, Typhaine SURO-CHEVRET, Jean-Yves MERMILLON, Muriel RAYMOND, Pierre JOOSSENS, Lise GARNIER

Monsieur Isabelle DEMIAS a été nommé secrétaire de séance.

Absente excusée :

Ordre du Jour :

Approbation du compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2026.

DELIBERATIONS :

CLECT : ✓

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de commune TERRE VALSERHONE, TVI a instauré en 2017 le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

A ce titre, une commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) à été créée afin d'évaluer le montant des charges transférées à l'EPCI lors des transferts de compétences.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient à la commune de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la commission.

Monsieur le Maire se propose comme titulaires et Monsieur Bruno PIERRE comme suppléant.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE Florian MOINE en tant que représentant titulaire de la commune à la CLECT et Monsieur Bruno PIERRE en que représentant suppléant de la commune à la CLECT.

COMMISSION CNAS : ✓

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

NOMME :

- Bruno PIERRE, délégué

TAUX DES TAXES LOCALES 2026 : /

Monsieur le Maire, propose à l'Assemblée de délibérer sur les deux taxes locales, foncier bâti, foncier non bâti et taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune taxe n'a fait l'objet d'augmentation durant le mandat 2020/2026, hormis le vote de la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Monsieur le Maire rappelle que les bases de l'Etat sont en augmentation pour l'année 2026, considérant la situation financière de la commune comme saine, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux suivants :

- Foncier (bâti) : 21,54 %
- Foncier (non bâti) : 33,56 %
- Taxe d'habitation : 11,64 %

INDEMNITES MAIRE ET ADJOINT : ✓

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 constatant l'élection du maire et de l'adjoint,

Vu les arrêtés municipaux en date du 7 avril 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Bruno PIERRE adjoint et à Monsieur Jean-Yves MERMILLON. Conseiller délégué en charge de la voirie et du site nordique.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 180 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 28.1%

Considérant que pour une commune de 180 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 10.89%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, unanimité

DECIDE, avec effet au 22 mars 2026 de :

FIXER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, de l'adjoint et du Conseiller délégué comme suit :

- maire : 28.10 % de l'indice 1027

COUPE AFFOUAGE 2026 /

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, d'attribuer les arbres présents sur des parcelles récemment acquises à Combe Marin.

Le lot représentera 6m³ de fayard maximum à récupérer en bord de route pour un montant de 37€ TTC/m³ pour l'année 2026.

Ces arbres seront abattus par Jean-Yves MERMILLON exploitant forestier.

Le non-respect du règlement d'affouage entraînera le versement à la commune d'une indemnité forfaitaire de 100€ TTC et l'inéligibilité aux affouages.

Le délai d'exploitation est fixé au 31 décembre 2026.

Une information aux habitants sera diffusée dans les prochains jours, inscription jusqu'au 15 juin 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'exposé du maire.

AUTORISE Monsieur le maire et ses adjoints à attribuer à l'affouage les arbres présents sur les parcelles diverses.

DIT que chaque lot représentera 6m³ de fayard maximum, à récupérer en bord de route pour un montant de 37€TTC /m³ pour l'année 2026.

AUTORISE : Monsieur le Maire et ses adjoints à appliquer le règlement d'affouage. Le non-respect du règlement d'affouage entraînera le versement à la commune d'une indemnité forfaitaire de 100€ TTC et l'inéligibilité aux affouages pour les années suivantes.

AUTORISE le maire à faire faire l'abattage par l'entreprise Jean-Yves MERMILLON.

COMPTE DE GESTION 2025 :

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2025 établi par le Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DIT que le compte de gestion de l'exercice 2025 établi par le Receveur Municipal est conforme au compte administratif 2025,

CONSIDERE l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif 2025 et le compte de gestion 2025 du Receveur Municipal,

ADOpte le compte de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2025.

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DE LA COMMUNE : /

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Bruno PIERRE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par M. Florian MOINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACTE la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser :

- 1^{er} adjoint : 10.89 % de l'indice 1027
- Le conseiller délégué : 10.89 % de l'indice 1027

INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

TRANSMETTRE au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Fonction	Taux maximal	Taux voté	Indemnité Brute
Maire	28.1 %	28.1 %	1155.06 €
1 ^{ER} Adjoint	10.89 %	10.89 %	447.64 €
Conseillé Délégué	10.89 %	10.89 %	447.64 €

DEMANDE DE SPONSOR HORTENSE MERMILLON 2026 ✓

Monsieur le Maire fait état au conseil de la demande de sponsors, pour la saison 2026, de Madame Hortense MERMILLON

Monsieur le Maire rappelle que Hortense MERMILLON participe à diverses compétitions sportives. Monsieur le Maire rappelle que nous avons déjà donné une aide à Hortense MERMILLON, à ce jour aucun bilan de ses résultats, de ses publications mentionnant la commune de GIRON n'a été fait.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas attribuer d'enveloppe.

Monsieur Jean Yves MERMILLON se retire du débat pour ne pas influencer le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 2 abstentions.

DECIDE de ne pas répondre favorablement à la demande de madame Hortense MERMILLON.

SUBVENTION CRI DE LA GOUTTE : ✓

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal de la demande de subvention du Cri de la Goutte sur le site de Menthieres reçu le 27 janvier 2026.

Monsieur le Maire rappelle que le festival du cri de la goutte vise à promouvoir et à développer la vie culturelle en milieu rural ainsi les sports de pleine nature.

Monsieur le Maire rappelle que le cri de la goutte est un outils de promotion touristique pour Giron comme pour le territoire de TVI. En effet, la quasi-totalité des activités de plein air proposées par le cri de la goutte est disponible sur GIRON.

Ainsi Monsieur le Maire propose que la commune attribue une subvention de 500€,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 pour
2 abstentions
1 contre

DECIDE que la subvention sera de 500€ pour l'année 2026.

Cette somme sera prélevée sur les crédits de l'article 6574, chapitre 65 du budget primitif 2026,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

DECIDE d'affecter les résultats en report à nouveau au :

FONCTIONNEMENT	R002 :	551 566.79 €
INVESTISSEMENT	R001 :	315 684.18 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	R1068 :	114 506.60€

DELIBERATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune de GIRON.

SECTION FONCTIONNEMENT : DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2025	REALISE 2025	PROPOSITION MISE AU VOTE
011	Charges à caractère général	540 255,47 €	325 492,12 €	554 195,57 €
012	Charges de personnel	137 000,00 €	124 394,03 €	145 000,00 €
014	Atténuations de produits	20 500,00 €	17 620,00 €	17 500,00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	13 000,00 €	- €	13 500,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	765,00 €	15 488,20 €	609,22 €
65	Autres charges gestion courante	71 500,00 €	51 228,75 €	80 500,00 €
66	Charges financières	3 150,00 €	2 196,94 €	3 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
68	Charges dotation aux amortissements et Provisions	3 258,74 €	609,22 €	4 000,00 €
00	TOTAL	792 429,21 €	537 029,26 €	821 404,79 €

SECTION FONCTIONNEMENT : RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2025	REALISE 2025	PROPOSITION MISE AU VOTE
002	Excédent antérieur reporté Fonc	511 917,61 €	- €	551 566,79 €
013	Atténuations de charges	- €	276,00 €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	- €	- €	- €
70	Produits des services	41 000,00 €	335 787,65 €	53 500,00 €
73	Impôts et taxes (Sauf 731)	- €	- €	- €
731	Fiscalité Locale	156 861,00 €	160 904,00 €	105 000,00 €
74	Dotations et participations	67 650,60 €	129 537,08 €	96 338,00 €
75	Autres produits gestion courante	15 000,00 €	47 923,12 €	15 000,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	16 293,32 €	- €
00	TOTAL	792 429,21 €	690 721,17 €	821 404,79 €

SECTION INVESTISSEMENT : DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2025	REALISE 2025	PROPOSITION MISE AU VOTE
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	- €	3 488,20 €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
10	Dotations Fonds divers Réserves	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	13 000,00 €	12 962,22 €	13 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
204	subvention d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	575 000,00 €	107 023,01 €	2 775 000,00 €
27	Autres immos financières	- €	- €	- €
00	TOTAL	588 000,00 €	123 473,43 €	2 788 500,00 €

SECTION INVESTISSEMENT : RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2025	REALISE 2025	PROPOSITION MISE AU VOTE
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	189 926,22 €	- €	315 684,18 €
021	Virement de la section de fonct.	13 000,00 €	- €	13 500,00 €
024	Produits des cessions	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	775,01 €	16 097,42 €	609,22 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	194 603,77 €	194 603,77 €	114 506,60 €
13	Subventions d'investissement	189 695,00 €	38 530,20 €	944 200,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	1 400 000,00 €
00	TOTAL	588 000,00 €	249 231,39 €	2 788 500,00 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOpte et VOTE, le Budget primitif de la commune dont les valeurs équilibrées en recettes et dépenses sont les suivantes :

SECTION FONCTIONNEMENT : DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2025	REALISE 2025	PROPOSITION MISE AU VOTE
011	Charges à caractère général	540 255,47 €	325 492,12 €	554 195,57 €
012	Charges de personnel	137 000,00 €	124 394,03 €	145 000,00 €
014	Atténuations de produits	20 500,00 €	17 620,00 €	17 500,00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	13 000,00 €	- €	13 500,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	765,00 €	15 488,20 €	609,22 €
65	Autres charges gestion courante	71 500,00 €	51 228,75 €	80 500,00 €
66	Charges financières	3 150,00 €	2 196,94 €	3 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
68	Charges dotation aux amortissement et Provisions	3 258,74 €	609,22 €	4 000,00 €
00	TOTAL	792 429,21 €	537 029,26 €	821 404,79 €

SECTION FONCTIONNEMENT : RECETTES :

un salaire à mi-temps). La contribution pour GIRON serait d'environ 2 000€. Le conseil accepte le principe.

- Ecole :
Suite au conseil d'école, Typhaine annonce la fermeture d'une classe sur l'école Jean Tardieux. La commune de St Germain de Joux pense au poste de la deuxième ATSEM. Une réunion aura lieu fin avril avec les enseignants et les maires concernés.

Après avoir donné lecture des mandats et titres établis depuis le dernier conseil municipal,

La Séance est levée à 23h47.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2025	REALISE 2025	PROPOSITION MISE AU VOTE
002	Excédent antérieur reporté Fonc	511 917,61 €	- €	551 566,79 €
013	Atténuations de charges	- €	276,00 €	- €
042	Opérations d'ordre entre section	- €	- €	- €
70	Produits des services	41 000,00 €	335 787,65 €	53 500,00 €
73	Impôts et taxes (Sauf 731)	- €	- €	- €
731	Fiscalité Locale	156 861,00 €	160 904,00 €	105 000,00 €
74	Dotations et participations	67 650,60 €	129 537,08 €	96 338,00 €
75	Autres produits gestion courante	15 000,00 €	47 923,12 €	15 000,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	16 293,32 €	- €
00	TOTAL	792 429,21 €	690 721,17 €	821 404,79 €

SECTION INVESTISSEMENT : DEPENSES :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2025	REALISE 2025	PROPOSITION MISE AU VOTE
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	- €	3 488,20 €	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
10	Dotations Fonds divers Réserves	- €	- €	- €
16	Remboursement d'emprunts	13 000,00 €	12 962,22 €	13 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
204	subvention d'équipement versées	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	575 000,00 €	107 023,01 €	2 775 000,00 €
27	Autres immos financières	- €	- €	- €
00	TOTAL	588 000,00 €	123 473,43 €	2 788 500,00 €

SECTION INVESTISSEMENT : RECETTES :

CHAPITRE	LIBELLE	BUDGET VOTE 2025	REALISE 2025	PROPOSITION MISE AU VOTE
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	189 926,22 €	- €	315 684,18 €
021	Virement de la section de fonct.	13 000,00 €	- €	13 500,00 €
024	Produits des cessions	- €	- €	- €
040	Opérations d'ordre entre section	775,01 €	16 097,42 €	609,22 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	194 603,77 €	194 603,77 €	114 506,60 €
13	Subventions d'investissement	189 695,00 €	38 530,20 €	944 200,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	1 400 000,00 €
00	TOTAL	588 000,00 €	249 231,39 €	2 788 500,00 €

Le Conseil Municipal, nomme les délégués dans un organismes extérieurs:

DIVERS :

- Plan de reboisement sur la Raverette. Suite au nouveau dépérissement l'ONF propose une nouvelle tranche de plantation mélangée de résineux et feuillus, pour un montant de 50 000€ HT étalé sur 3 ans et subventionné à 80%.
Une visite de terrain sera organisée avec la commission des bois.
- Cabine de téléconsultation
La mairie de Champfromier va installer début mai une cabine de téléconsultation prêtée par le CD01. Elle met gratuitement à disposition le local et propose aux communes intéressées de partager les frais de fonctionnements. (22 000€/an incluant